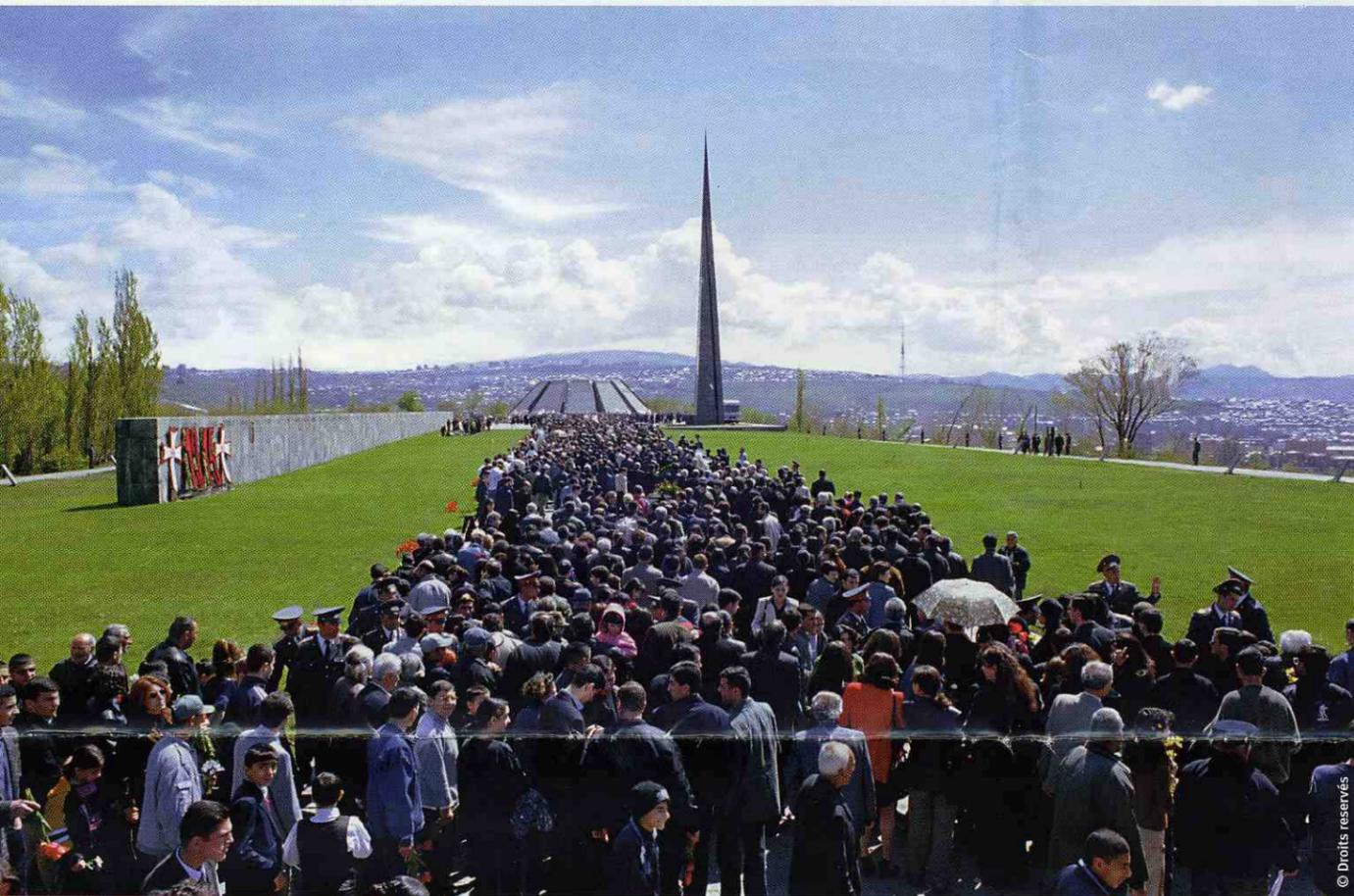


# Le génocide des Arméniens

## Un crime imprescriptible oublié



En 1965, année du cinquantenaire du génocide, l'Arménie soviétique décida la construction d'un mémorial, qui fut inauguré le 29 novembre 1967. Chaque année, le 24 avril, un flot continu de plus d'un million de personnes monte honorer ses martyrs devant ce monument qui domine la capitale, Erevan.

### Extrait d'un discours de Jean Jaurès

« Puis, lorsque tous ces hommes se sont aperçus que l'Europe restait indifférente, qu'aucune parole de pitié ne venait à ceux qu'ils avaient massacrés et violentés, la guerre d'extermination prenait tout à coup des proportions beaucoup plus vastes. Et ce n'étaient plus de petits groupes qu'on massacrait, mais dans les villes par grandes masses de 3 000 et 4 000 victimes en un jour, au son du clairon, avec la régularité de l'exécution d'une sentence !

Voilà ce qui a été fait, voilà ce qu'a vu l'Europe ; voilà ce dont elle s'est détournée ! »

Le massacre des Arméniens, discours à l'Assemblée nationale, 3 novembre 1896.

### Dans leur langue ils appelaient cet événement « la Grande Catastrophe » (*Medz Yeghern*).

Les Arméniens étaient l'un des peuples qui composaient le vaste Empire ottoman, étendu sur l'Asie Mineure, une partie de l'Europe, l'Albanie, la Macédoine, la Bulgarie, sur les pays arabes jusqu'à Bagdad et au Yémen. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les journaux européens rapportaient les massacres commis par les hommes de main du sultan tyrannique Adbül-Hamid contre les Arméniens. Le régime de terreur du sultan fut renversé en 1908 par une révolution moderniste menée par le parti Jeune-Turc du Comité Union et Progrès. Mais le nouveau régime, loin de tenir ses promesses de liberté et de démocratie, se transforma en dictature d'un trio d'arrivistes, les trois « pachas » : Enver Pacha (ministre de la Guerre), Talât Pacha (ministre de l'Intérieur) et Djemal Pacha (ministre de la Marine). La guerre mondiale avait éclaté en 1914 et mettait aux prises d'une part la France, l'Angleterre et la Russie, d'autre part l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie auxquelles s'était rallié l'Empire ottoman. Guidés par une idéologie nationaliste agressive et les folies racistes du « turquisme », les Jeunes-Turcs s'engageaient dans la voie de la purification ethnique. À la faveur de la guerre, prétextant un « danger intérieur » incarné par les minorités, ils entreprirent de déporter et d'exterminer les Arméniens. Le processus commença par une rafle d'intellectuels et de notables à Constantinople (l'actuelle Istanbul) le 24 avril 1915. La déportation et les massacres organisés s'étendirent ensuite aux provinces orientales où vivait la majorité des Arméniens. Dans les villes et les villages, les gendarmes rassemblaient les gens comme des troupeaux et les jetaient sur les chemins. Des bandes d'assassins et de pillards, formant une « Organisation spéciale », attaquaient les convois, égorgèrent hommes et femmes, livraient les jeunes filles aux soudards, dirigeaient les survivants vers le désert au terme de marches où les attendait la mort. Les massacres devenaient génocide. Les estimations portent le nombre des victimes à un million et demi. Nombreux furent les témoins étrangers, diplomates, militaires, religieux, à assister à l'extermination des Arméniens. Ceux-là laissèrent leur témoignage dans des livres, des lettres, des récits.

Aujourd'hui, la date du 24 avril est toujours un moment de commémoration et la France, terre d'accueil de nombreux exilés, a voté une loi qui reconnaît le génocide des Arméniens.

Il y a longtemps, le temps de quatre générations, le temps d'une longue vie, des réfugiés venus d'Orient sont arrivés en France par milliers.

Ils débarquaient hagards de bateaux en provenance du Liban, de Syrie, d'Égypte ou de Grèce. Leur état civil n'était pas toujours bien établi. Pour obtenir des visas, il leur fallait souvent tricher avec leur date de naissance. Parfois, les plus anciens ne la connaissaient pas : ils étaient nés au siècle précédent dans les campagnes reculées d'un vaste empire gouverné par un sultan, l'Empire ottoman. Ils ne possédaient ni actes de naissance, ni actes de mariage, ni argent, ni bagage : ils avaient tout perdu. Leurs noms même étaient approximativement transcrits car ces exilés parlaient une langue étrangère qui possédait son propre alphabet, créé dans les premières années du V<sup>e</sup> siècle, alors que la Gaule était encore romaine, un alphabet très différent de l'alphabet latin. Leurs noms de famille se terminaient en « ian », suffixe d'appartenance familiale. Ces réfugiés étaient arméniens et ils s'établirent en France autour des années 1922-1924 après un long et douloureux périple. Ils arrivèrent à Marseille, longèrent la vallée du Rhône, s'arrêtèrent pour certains à Valence, à Vienne, à Décines, dans la banlieue de Lyon, là où il y avait du travail, et remontèrent jusqu'à Paris et son pourtour : Alfortville, Issy-les-Moulineaux, Asnières, Bois-Colombes, Arnouville-les-Gonesses, etc.

Ces réfugiés étaient les rescapés d'un génocide perpétré en 1915 sur le territoire de l'actuelle Turquie et des contrées qu'elle dominait (Syrie, Liban, Irak).



Placé à la charnière entre l'Est et l'Ouest, le territoire historique de l'Arménie fut souvent partagé entre empires rivaux : ainsi, depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, l'Arménie occidentale était incluse dans l'Empire ottoman et l'Arménie orientale dans la Russie. C'est une partie de cette seconde qui forme l'actuelle république d'Arménie.

# L'extermination des Arméniens

## CILICIE

C'est au XI<sup>e</sup> siècle que fut détruit le dernier royaume en Arménie. À la fin du siècle suivant vit le jour un nouveau royaume d'Arménie, mais sur un autre territoire, la Cilicie. Son dernier souverain, Léon de Lusignan, était de lointaine ascendance poitevine ; il mourut en exil à Paris en 1393 et son mausolée se trouve dans la cathédrale de Saint-Denis.

## COMITÉ UNION ET PROGRÈS (CUP) OU JEUNES-TURCS

Cette organisation fut fondée à Salonique en 1907 en réaction à la décadence de l'Empire. Sa doctrine ambiguë était un mélange de libéralisme et de nationalisme turc. En 1908, les Jeunes-Turcs obligèrent Abdül-Hamid à remettre en vigueur la constitution et firent des déclarations exaltant l'ottomanisme, égalité entre les différentes nationalités de l'Empire. Ces espérances furent trahies et le régime se transforma en dictature. Le génocide des Arméniens allait être son œuvre.

## CRIME CONTRE L'HUMANITÉ

Étendant la notion de *crime de guerre*, le *crime contre l'humanité*, défini par l'accord de Londres du 8 août 1945, concerne en particulier « l'assassinat, l'extermination, la réduction en esclavage, la déportation et tout acte inhumain commis contre toutes les populations civiles, avant ou pendant la guerre ».

## ETHNIQUE (NETTOYAGE, PURIFICATION)

Ce processus consiste à décider que tel territoire appartient à telle race, ethnique ou nation, et doit donc être débarrassé de tous ses autres éléments. Ainsi, les autorités turques qui voulaient parvenir à ce but en Asie Mineure étaient confrontées à la présence de plusieurs minorités, essentiellement les Arméniens, les Grecs et les Kurdes.

Les méthodes employées furent différentes suivant les cas : respectivement massacre total, massacres et expulsion sous couvert d'échange de populations, massacres et tentatives d'assimilation.

## GÉNOCIDE

Le mot fut forgé en 1943 par un juriste polonais, Raphaël Lemkin. Il ne désigne pas seulement les massacres en masse, il suppose que les victimes constituent une entité (ethnique, religieuse ou autre) et que les bourreaux ont sciemment construit un plan pour l'éradiquer totalement, que ce soit pour des raisons de haine raciale (cas de la Shoah) ou pour occuper son territoire (cas des indigènes d'Amérique du Nord ou des Arméniens).

## KÉMALISME ET RÉPUBLIQUE DE TURQUIE

À la fin de la première guerre mondiale, les vainqueurs installèrent à Constantinople un nouveau gouvernement ottoman, auquel s'opposa un mouvement nationaliste dirigé par Mustafa Kémal. Celui-ci réussit à s'imposer militairement et instaura une république qui intégra plusieurs personnalités de l'ancien régime. Kémal paracheva l'extirpation des minorités, interdit toute évocation du génocide des Arméniens et fit composer une histoire officielle dans laquelle ceux-ci n'avaient pas de place.

## NÉGATIONNISME

Dans les années 1980 s'est développé aux marges de l'extrême droite un courant tendant à minimiser, puis à nier totalement, le génocide des juifs. Ce courant était une excroissance de l'antisémitisme traditionnel mais ses membres se qualifiaient eux-mêmes de révisionnistes, parce qu'ils prétendaient réviser une histoire universellement reconnue. Les universitaires et les journalistes les ont appelés *révisionnistes* parce qu'en fait, ils se contentent de nier la réalité historique pour des motifs idéologiques. Ce phénomène s'est étendu à d'autres événements historiques.

## RELIGION

Contrairement à ce qu'on lit parfois, le facteur religieux n'a joué qu'un rôle marginal dans le génocide des Arméniens. Il fut certes manipulé pour fanatiser les foules, mais ce n'est pas en tant que chrétiens que les Arméniens furent exterminés. L'une des meilleures preuves en est l'accueil offert aux rescapés par les Arabes, pourtant eux aussi musulmans.

## TRAITÉS DE PAIX

À la suite de la défaite ottomane, les dirigeants Jeunes-Turcs s'enfuirent et une partie des survivants arméniens revint dans ses foyers, confortée par les clauses favorables du traité de Sèvres (août 1920) qui reconnaissait un État arménien en Anatolie. La république de Turquie ignora ce traité et réussit à le faire remplacer en 1923 par celui de Lausanne, où le terme *Arménie* avait disparu. Hors de Constantinople, les Arméniens préférèrent l'exil à un nouveau nettoyage ethnique inévitable. Le génocide des Arméniens est ainsi devenu l'acte fondateur de la nouvelle nation turque sur un territoire pratiquement « purifié ».



Enterrement des victimes du massacre du 30 octobre 1895 à Erzeroum.

## L'Empire ottoman

Lorsqu'ils prirent Constantinople aux Grecs en 1453, les Ottomans étaient déjà maîtres des Balkans et de l'Anatolie. Leur immense empire atteignit son apogée au XVII<sup>e</sup> siècle. C'était un État pluriculturel et multiethnique structuré en minorités officiellement reconnues, avec statuts et représentants. Certaines étaient musulmanes (Arabes, Kurdes,...), d'autres chrétiennes, en Europe (Serbes, Bulgares, Grecs,...) aussi bien qu'en Asie (Grecs, Assyriens, Arméniens). Les chrétiens avaient juridiquement des droits inférieurs aux musulmans.

Au XIX<sup>e</sup> siècle la décadence de l'Empire ottoman était irréversible, mais au chevet de cet *Homme malade de l'Europe* se penchaient la France et l'Angleterre, puis l'Allemagne.

Cet empire jadis tourné vers l'Europe vit peu à peu se détacher ses possessions à l'ouest du Bosphore. La Grèce puis les pays balkaniques luttèrent pour leur indépendance, si bien qu'au début du XX<sup>e</sup> siècle l'Empire se trouva réduit à une puissance asiatique.

Le terrain était favorable au développement de l'idéologie nationaliste turquiste, envisageant l'exclusion des éléments non-turcs par l'homogénéisation démographique de toute l'Asie Mineure.

Des massacres systématiques d'Arméniens avaient déjà eu lieu en Anatolie orientale (1894-1896) sous le sultan Abdül-Hamid.

Aussi, l'arrivée au pouvoir du Comité Union et Progrès (CUP ou Jeunes-Turcs) en juillet 1908 avait été perçue comme une délivrance.



Célébration de la révolution de 1908 près d'Amasya. On lit en arménien « Liberté, Égalité, Justice ».

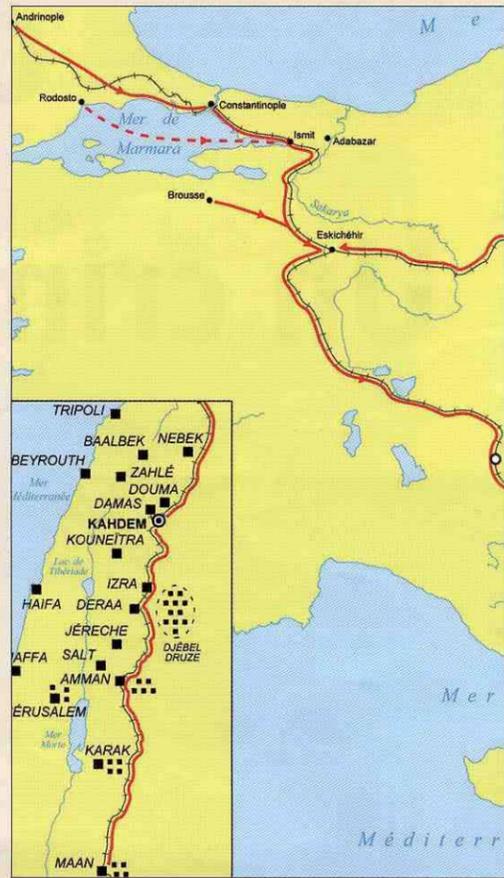
Les violences de masse qui se sont produites en Cilicie moins d'un an après (avril 1909) - environ 25 000 Arméniens massacrés en quinze jours - ont toutefois démontré la véritable nature du régime Jeune-Turc.

L'instauration du parti unique, en janvier 1913, a marqué une nouvelle étape du processus de radicalisation du parti Jeune-Turc, qui contrôlait alors tous les rouages de l'État et notamment l'armée.

En janvier 1914, c'est une dictature militaire qui a été établie sous le contrôle des principaux membres du Comité central Jeune-Turc. En février 1915, elle décida de déporter les populations arméniennes et grecques d'Asie Mineure et de prendre le contrôle de leurs biens mobiliers et immobiliers.



Près de Kharpert, des notables arméniens sont conduits en prison. En juin 1915, ils seront tués dans les montagnes.



## La population arménienne à la veille du génocide

Au début de la première guerre mondiale, les Arméniens étaient environ deux millions dans l'Empire ottoman et un peu moins en Russie.

Du côté ottoman, ils peuplaient surtout les six *vilayets* [provinces] arméniens, constituant même dans certaines parties une majorité absolue.

Du côté russe, ils dépassaient les frontières de l'Arménie actuelle.



Ruines d'Adana après les massacres d'avril 1909.

## La prise de décision

Comme souvent dans les crimes de masse organisés par un État, on ne dispose pas d'un document annonçant en clair l'ordre d'extermination.

Il semble que la décision définitive de déclencher l'annihilation de la population arménienne ait été prise au cours d'une réunion du Comité central Jeune-Turc tenue à Constantinople entre le 22 et le 25 mars 1915, bien que des mesures aient été préalablement prises concernant les conscrits arméniens.

## Le processus d'extermination

Une intense campagne de stigmatisation de la population arménienne a permis aux autorités de préparer l'opinion publique aux mesures radicales qu'elles s'approprièrent à mettre en œuvre.

Elle lui a notamment permis de présenter les Arméniens, sans distinction d'âge ou de sexe comme des « ennemis intérieurs » complotant contre la sécurité de l'État.

Le plan d'extermination a été mené selon un processus soigneusement élaboré visant à lui donner les formes d'une mesure administrative.

# Les camps de concentration dans l'Empire ottoman



Le quartier arménien de Eskişehir (Anatolie occidentale) en 1906.

Les conscrits arméniens servant dans la III<sup>e</sup> armée ottomane (englobant les six vilayets arméniens) ont été désarmés dès février 1915 et méthodiquement exécutés dans les semaines ou les mois qui ont suivi, neutralisant du même coup les hommes de dix-huit à quarante-cinq ans.

Les élites arméniennes de la capitale ottomane et des provinces ont été elles-mêmes visées à partir du 24 avril 1915 : elles ont été arrêtées selon des listes préétablies par la Sécurité générale et éliminées par petits groupes dans des lieux isolés. L'étape suivante a consisté à interner, durant les mois de mai et juin 1915, tous les hommes entre seize et dix-huit ans et entre quarante-cinq et soixante ans qui ont à leur tour été exécutés.

Ce n'est qu'après cette phase préparatoire que les déportations ont véritablement commencé, concernant femmes, enfants et vieillards, officiellement relégués dans les déserts de Syrie et de Mésopotamie.

Les études les plus récentes montrent que les convois de déportés provenant des provinces orientales - le territoire historique des Arméniens - ont été détruits en cours de route et qu'à peine 10 à 20 % des déportés sont parvenus sur leurs lieux de « relégation ». On observe en revanche que les personnes incluses dans les caravanes venues de l'Ouest anatolien et de Cilicie sont en grande partie parvenues en Syrie et en Mésopotamie.

## Camps de concentration

Après les opérations de déportation, qui ont vidé de leur population arménienne les six provinces orientales et les colonies de l'Ouest anatolien, environ huit cent mille déportés ont été internés dans vingt-cinq camps de concentration.

Une décision ultérieure, prise fin février 1916, a lancé la « deuxième phase du génocide » qui visait à liquider environ



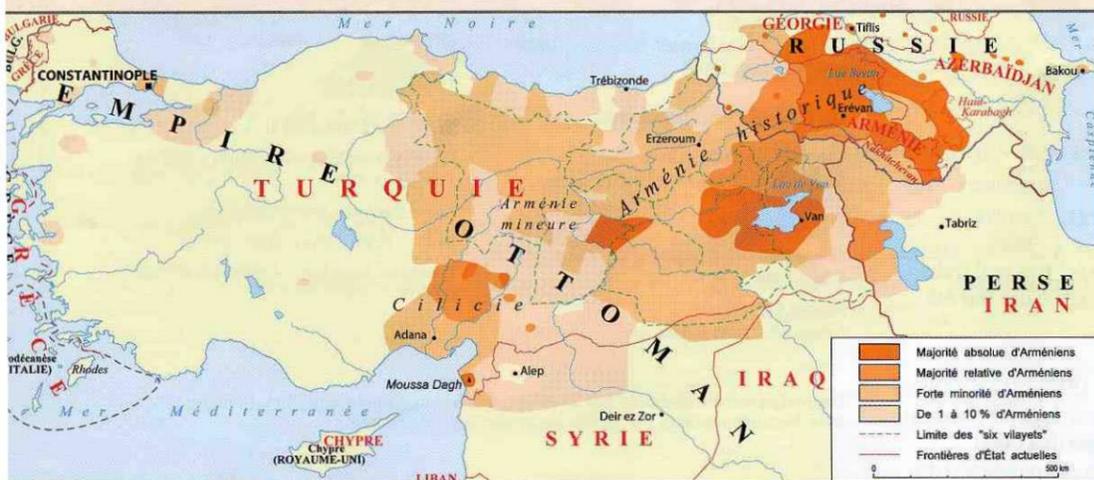
Orphelins arméniens amenés à Jérusalem, début 1918.



Rescapés arméniens recueillis en Palestine et rapatriés à Jérusalem en avril 1918.

cinquante mille déportés survivants parvenus dans les déserts de Syrie et de Mésopotamie.

Le dernier camp de concentration, situé à Deir Zor, fut le théâtre d'effroyables tueries qui ont fait, selon les chiffres officiels ottomans, 192 500 morts en été et en automne 1916.



## Quelques citations de responsables turcs de l'époque

« Il est évident que tous les désordres et les troubles dans la [juridiction] de la III<sup>e</sup> armée furent provoqués par l'action sournoise de Bahaeddin Chakir bey [...]. Les atrocités commises suivant un projet élaboré d'avance et dans un but absolument déterminé ont été organisées et ordonnées d'abord par les délégués du parti Union et Progrès et ses bureaux directeurs et, ensuite, exécutées par les chefs de gouvernorat devenus instruments dociles des aspirations et des désirs de cette organisation sans loi et sans scrupule ».

Général Vehib pacha, ex-commandant de la III<sup>e</sup> armée ottomane et membre du CUP, 5 décembre 1918.

« L'extermination des Arméniens et le pillage de leurs biens et de leurs terres sont le fruit de décisions prises par le Comité central de l'Union et Progrès. Bahaeddin Chakir a organisé dans la juridiction de la III<sup>e</sup> armée [comprenant les six vilayets arméniens] des bataillons de bouchers et a coordonné tous les crimes commis dans ces régions. L'État a aidé à la réalisation de ces forfaits. Aucun fonctionnaire, aucun juge, aucun gendarme n'est intervenu pour protéger les populations victimes de ces atrocités ». Réquisitoire du procureur devant la cour martiale, 13 janvier 1920.

## Quelques témoignages de diplomates

### Leslie Davis,

consul des États-Unis à Kharpert

« On a néanmoins trouvé une autre méthode pour détruire la race arménienne. Il s'agit de rien moins que de la déportation de toute la population arménienne non seulement de ce vilayet mais, d'après mes informations, des six vilayets constituant l'Arménie. [...] Comparé à cette mesure, un massacre, quelle que soit l'horreur que le mot puisse évoquer, serait humain » (30 juin 1915).

### Hans von Wangenheim,

ambassadeur d'Allemagne à Constantinople

« Les conditions dans lesquelles s'effectue la déportation montrent bien que le gouvernement poursuit très réellement le but d'exterminer la race arménienne dans l'Empire ottoman » (7 juillet 1915).

### Emst Wilhelm Friedrich Hohenlohe-Langenburg,

ambassadeur d'Allemagne par intérim à Constantinople

« Le massacre systématique de la population arménienne déportée avait pris de telles proportions au cours des dernières semaines qu'il m'a semblé impératif d'élever une nouvelle protestation contre ces actes ignominieux que le gouvernement a non seulement tolérés, mais encore encouragés ouvertement » (12 août 1915).

## Les rôles du Comité central Jeune-Turc et de l'Organisation spéciale

La volonté génocidaire a été impulsée par le Comité central Jeune-Turc, mais l'exécution de l'extermination a été confiée à un groupe paramilitaire, l'Organisation spéciale (OS), dirigé par quatre des neuf membres du Comité central.

Des escadrons étaient établis à demeure sur des « sites abattoirs » où ils opéraient sur les convois de déportés.

Au total ce sont quelque un million cinq cent mille Arméniens qui ont été exterminés au cours des années 1915-1916.

## Les procès des criminels (1919-1920)

Après la capitulation ottomane à l'armistice de Moudros (30 octobre 1918), un projet visant à traduire devant un tribunal international les criminels Jeunes-Turcs a été envisagé par les puissances victorieuses.

Une cour martiale turque a toutefois été rapidement instaurée et a instruit des centaines de dossiers de criminels.

Le verdict fut délivré le 5 juillet 1919. Bilan : des condamnations par contumace pour les principaux responsables de l'extermination des Arméniens et, au total, trois peines de mort appliquées à de simples exécutants.

Ces procédures ont néanmoins permis de révéler des documents qui ont mis en évidence la préméditation du crime de masse conçu et exécuté par le régime Jeune-Turc.

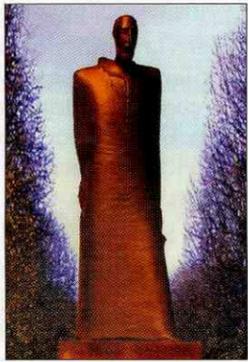
Plus tard, le 8 janvier 1920, le verdict du procès des délégués du parti dans les provinces précise que ces derniers « étaient libres de mener comme bon leur semblait leurs activités criminelles, [impliquant surtout] l'organisation et l'engagement de bandes de brigands auxquelles était dévolue la tâche de massacrer ».

## UNE VINGTAINE DE PAYS ONT RECONNU LA RÉALITÉ DU GÉNOCIDE

Le premier pas fut fait par l'Uruguay en 1965, pour le cinquantenaire du génocide, son parlement instaurant alors le 24 avril « jour du souvenir des martyrs arméniens », mais ce n'est qu'à partir de 1982 que l'on assista à une avalanche de reconnaissances successives du génocide des Arméniens par des parlements d'États. Citons Chypre, les États-Unis, la Russie, l'Italie, la Suède, la Grèce, la Belgique, le Liban, la Suisse, l'Uruguay, l'Argentine, la Slovaquie, les Pays-Bas, le Canada, la Lituanie, la Pologne, l'Allemagne, le Venezuela.

La France est le seul cas où la résolution adoptée par le pouvoir législatif a été entérinée par l'exécutif, c'est donc le seul État qui ait fait de la reconnaissance une loi.

En ce qui concerne les monuments commémoratifs du génocide, ils sont innombrables dans le monde. À Paris fut inaugurée le 24 avril 2003, place du Canada, une statue du père Komitas, compositeur et musicologue, un des rares rescapés du 24 avril (voir photo ci-contre) ; l'inscription sur le socle comporte bien le qualificatif de *génocide*, le nombre d'un million et demi de victimes et le nom de l'auteur du forfait, l'Empire ottoman.



Quant aux instances internationales, des résolutions explicites de reconnaissance et de demandes adressées à la Turquie ont été adoptées par la sous-commission des droits de l'homme de l'ONU (1985), le Parlement européen (1987, 2005) et le Conseil de l'Europe (2001).

Malgré cela, l'État turc continue à nier le génocide dont le régime en place en 1915 s'est rendu coupable.

Le 24 avril 1915, la déportation de 600 intellectuels arméniens d'Istanbul marque le début du génocide des Arméniens sur tout le territoire ottoman.

Les soldats arméniens de l'armée ottomane sont désarmés et éliminés. Dans les provinces orientales, femmes, enfants et vieillards sont déportés vers le désert syrien et massacrés dans des « sites abattoirs » par les gendarmes turcs.

Entre 1,2 et 1,5 million d'Arméniens sont ainsi exterminés soit près des trois-quarts des quelque deux millions que comptent alors ce peuple.

La transmission de la mémoire d'une génération arménienne à l'autre a mobilisé la diaspora pour demander la reconnaissance de ce génocide par la Turquie et par le concert des nations.

Car, comme le rappelle l'historien turc Mourat Belgé, « si on n'appelle pas 1915 un génocide, je me demande ce que l'on doit appeler un génocide ». Un génocide organisé et planifié.

Pourtant, la Turquie répond par la minimisation des termes, des faits et des victimes. Il ne s'agirait pour elle que de « massacres », de surcroît perpétrés par des éléments incontrôlés.

Le Parlement européen, en 1987, puis la France, en 2001, ont pris des résolutions reconnaissant officiellement le génocide arménien.

Depuis, chaque année, les célébrations de ce sinistre anniversaire sont placées sous le signe du recueillement et du souvenir.

Il est de notre responsabilité de faire vivre, jour après jour, la mémoire des disparus et le combat pour la reconnaissance des survivants et de leurs enfants.

Il est de notre devoir de ne plus jamais permettre que de tels actes soient possibles.

Jean-Paul Huchon,  
Président du conseil régional d'Île-de-France

### Jacques Chirac

Président de la République

« Toute l'histoire de la construction européenne, c'est l'histoire du dialogue, du respect de l'autre et de la reconnaissance des erreurs que nous avons pu faire dans le passé, tous, et à bien des titres. Dans le passé qui a été marqué par tant de guerres et tant d'horreurs, le travail de mémoire est, je dirais, tout à fait naturel, aujourd'hui, dans l'esprit des Européens. Et il doit être considéré comme une nécessité incontournable, je dis bien incontournable, dans mon esprit. Et je ne peux pas imaginer, pour des raisons morales plus encore que politiques, que la Turquie ne puisse pas faire ce travail de mémoire qui s'impose ».

Loi n° 2001-70 du 29 janvier relative à la reconnaissance du génocide arménien de 1915, publiée au J.O. du 30 janvier 2001  
L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté,  
Le président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

### ARTICLE UNIQUE

**La France reconnaît publiquement le génocide arménien de 1915**

### Raphaël Lemkin

inventeur du mot « génocide »

« Je me suis intéressé au génocide parce que les Arméniens l'ont subi. Les Arméniens ont été très mal traités à la conférence de Versailles parce que leurs assassins étaient coupables de génocide et qu'ils n'ont pas été punis » (1949).

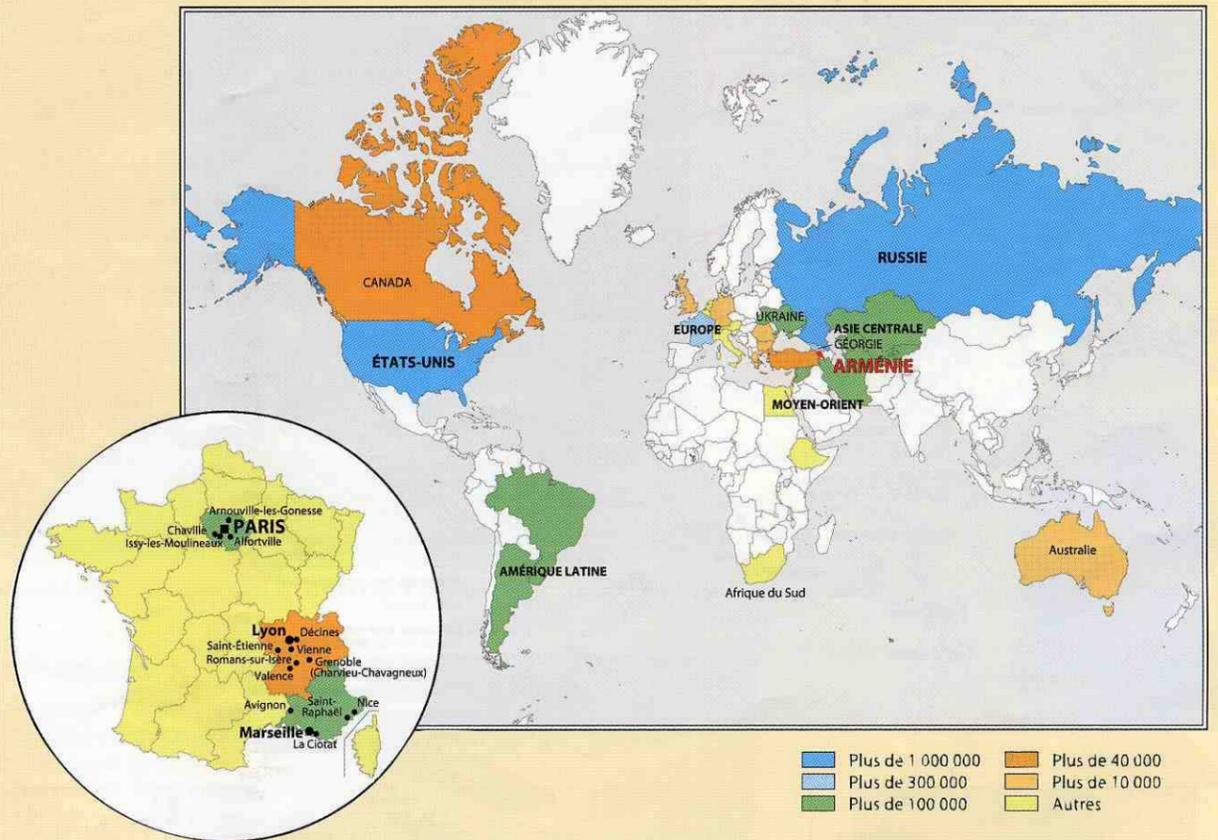
### Déclaration du Parlement européen

Le Parlement européen « est d'avis que les événements tragiques qui se sont déroulés en 1915-1917 contre les Arméniens établis sur le territoire de l'Empire ottoman constituent un génocide au sens de la convention pour la prévention et la répression de crime de génocide, adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU le 9 décembre 1948 ». Il « demande au Conseil d'obtenir du gouvernement turc actuel la reconnaissance du génocide commis envers les Arméniens en 1915-1917 » (18 juin 1987).

## LA DIASPORA ARMÉNIENNE

Dès le Moyen Âge les Arméniens ont fondé des colonies hors de leur pays : en Crimée, en Italie, en Europe orientale. À ces diasporas culturelles vinrent s'ajouter des communautés résultant de déplacements forcés ordonnés par les chahs ou les tsars, ainsi que des diasporas marchandes, jusqu'en Inde et en Extrême-Orient.

Cette configuration fut considérablement modifiée à la suite du génocide qui provoqua une fuite soit vers les régions proches, soit vers l'Amérique ou la France qui manquait de main-d'œuvre à la suite de la première guerre mondiale. À l'heure actuelle, il y a au moins autant d'Arméniens à l'étranger que dans la république d'Arménie.



## LES ARMÉNIENS DANS LA TURQUIE ACTUELLE

Le génocide, suivi de la prise de pouvoir par les kémalistes, a fait table rase de la présence multimillénaire des Arméniens sur leurs terres ancestrales.

Il reste bien ça et là, en Turquie orientale ou en Cilicie, quelques Arméniens descendants de rescapés, mais la plupart d'entre eux ne le savent pas ou ont peur de l'affirmer.

Plus important est probablement le nombre de citoyens turcs d'ascendance féminine arménienne, issus de toutes les jeunes filles mariées de force ou enlevées des colonnes de déportation pour finir dans des harems.

En fait, ce qui reste de la présence arménienne en Turquie est pratiquement concentré à Istanbul, soit environ 60 000 personnes.

Cette communauté arménienne possède ses journaux, ses écoles, ses églises. Istanbul est également le siège du Patriarcat des Arméniens de Turquie, dont la fondation remonte au XV<sup>e</sup> siècle.

Cette présence est théoriquement protégée par les seules clauses du traité de Lausanne où sont mentionnés les Arméniens.

### Nazim Hikmet, poète turc (1902-1963), emprisonné et déchu de sa nationalité

« Les lampes de l'épicier Karabet sont allumées,  
Le citoyen arménien n'a jamais pardonné  
Que l'on ait égorgé son père  
Sur la montagne kurde  
Mais il l'aime,  
Parce que toi non plus tu n'as pas pardonné  
À ceux qui ont marqué de cette tache noire  
Le front du peuple turc »

Passage censuré  
de *Promenade du Soir*

## INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

### Témoignages fondamentaux

Johannes Lepsius, *Archives du génocide des Arméniens*, Paris, 1986 (éd. originale 1919).

Rapport secret sur les massacres d'Arménie (1915-1916), Paris, 1987 (éd. originale 1916).

Vicomte Bryce, *Livre Bleu du gouvernement britannique concernant le traitement des Arméniens dans l'Empire ottoman (1915-1916)*, Paris, 1987 (éd. originale 1916).

Leslie A. Davis, *La Province de la mort*, Bruxelles, 1994 (éd. originale 1989).

### Ouvrages contemporains

Gérard Chaliand et Yves Ternon, *Le génocide des Arméniens*, Bruxelles, 1991.

Yves Ternon, *Les Arméniens, Histoire d'un génocide*, Paris, 1996.

Muriel Pernin, *Génocide, l'Arménie oubliée*, Paris, 1996.

Raymond H. Kévorkian, *L'extermination des déportés arméniens ottomans dans les camps de concentration de Syrie-Mésopotamie (1915-1916)*, Paris, 1998.

Claude Mutafian et Eric Van Lauwe, *Atlas historique de l'Arménie*, Paris, 2001.

Philippe Videlier, *Nuit turque*, Paris, 2005.

### Bandes dessinées

Guy Vidal et Florenci Clavé, *Sang d'Arménie*, Paris, 1985.

Hugo Pratt, *Corto Maltese, La Maison dorée de Samarkande*, Paris, 1986.

### Filmographie

Elia Kazan, *America, America* (1963).

Henri Verneuil, *Mayrig* (1991), *588 rue Paradis* (1992).

Atom Egoyan, *Ararat* (2002).

Robert Kéichichian, *Aram* (2002).

Laurence Jourdan, *Le génocide arménien* (2005).

Les textes ont été élaborés par Raymond Kévorkian, Claude Mutafian, Philippe Videlier, avec le concours de la JAF (Jeunesse arménienne de France).